



# FICHE MÉMO

## La conformité réglementaire

La conformité réglementaire désigne le **respect de l'ensemble des lois et règlements applicables à une organisation**. Cela implique que l'entreprise doit se conformer aux **exigences légales et réglementaires** qui régissent ses activités, ses produits, ses services, ainsi que ses conditions de travail et d'impact environnemental.

Pour assurer la conformité réglementaire vous devez suivre certaines étapes:

1. identifier les **exigences applicables**,
2. déterminer si vous **respectez les exigences applicables** avec des audits par exemple,
3. définir des **actions pour traiter les non-conformités**,
4. **suivre votre niveau** de conformité réglementaire,
5. assurer une **veille réglementaire** et une revue de votre conformité,
6. **conserver les preuves** de votre conformité réglementaire.

Le **non-respect de la réglementation** n'est pas sans conséquences pour l'entreprise:

- un risque de **sanctions financières** avec des amendes ou des pénalités,
- un risque de **sanctions administratives** avec des suspension d'activité et des retraits d'autorisation,
- des **sanctions pénales** engageant la responsabilité de l'employeur,
- des **risques pour l'image** de l'entreprise avec notamment des pertes de clients ou de la confiance des parties prenantes.

La conformité réglementaire est la **base de toute démarche QSE**. C'est une obligation **légale et stratégique** pour votre organisation. C'est un **prérequis obligatoire** avant de déployer d'autres démarches.



Retrouvez-nous également sur l'ensemble de nos réseaux et suivez notre actualité!